



Macron, entre libéralisme et lutte contre les inégalités

Le candidat d'En marche ! a présenté son programme présidentiel jeudi 2 mars

[Augmenter les revenus du travail](#)

  Le programme d'Emmanuel Macron propose d'augmenter les revenus du travail. Deux pistes sont envisagées. D'une part, une réduction des cotisations sociales, compensée par une hausse de la CSG, qui permettra à un salarié gagnant 2 200 euros net par mois de percevoir 500 euros net supplémentaires sur une année. La prime d'activité sera également revalorisée, à raison de 80 euros par mois pour un salarié au smic. " Cette réforme concernera 2,4 millions de foyers, dont 400 000 jeunes et 500 000 familles monoparentales ", indique le programme du candidat d'En marche ! Par ailleurs, le minimum vieillesse pour une personne seule sera porté de 800 euros à 900 euros.

Décloisonner, responsabiliser, autonomiser. Tels sont les maîtres-mots du projet présidentiel qu'Emmanuel Macron devait présenter à la presse, jeudi 2 mars, une semaine après avoir dévoilé son cadrage économique. Le candidat d'En marche ! se livre également, le même jour, à un long entretien dans *Le Parisien*, dans lequel il expose ses principales propositions. Beaucoup d'entre elles avaient déjà été évoquées au fil de la campagne ; avec le document programmatique, d'une trentaine de pages, présenté jeudi, il s'agit de les resituer dans une logique d'ensemble.

Les réformes de l'assurance-chômage et des retraites qu'il entend mettre en œuvre sur la durée du quinquennat se précisent. Et elles bouleversent totalement les systèmes existants. " Avec les

retraites et le chômage, nous proposons une nouvelle approche du travail. C'est un modèle scandinave ", explique Jean Pisani-Ferry, qui a coordonné l'élaboration de ce programme.

Avec les retraites, M. Macron s'attaque à un gros morceau : il entend faire converger l'ensemble des régimes, publics et privés, vers un système universel de retraites. Pour lui, la question ne se pose pas en termes d'équilibre financier : il ne propose donc pas revenir sur l'âge de départ à la retraite à taux plein et sur la durée de cotisation. En revanche, il entend sortir d'une logique " en silos ", qui pénalise les polypensionnés et crée un sentiment d'inégalités, pour aller vers un régime unique, dans lequel *" un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé "*. Même si les taux de cotisation pourront rester différents. La pénibilité sera toujours prise en compte.

Négociations de branche

" C'est une réforme qui demandera de la concertation car elle touche à un des éléments fondamentaux du pacte social, convient M. Pisani-Ferry. Il faut du temps pour la discuter mais c'est une direction qui est donnée pour une réforme qui s'appliquera graduellement. " Les conditions de départ à la retraite ne seront pas modifiées pour ceux qui sont à moins de cinq ans de la retraite. Pour les autres, la transition sera progressive, sur dix ans. M. Macron écarte l'hypothèse de la capitalisation : ce sera toujours un régime par répartition

L'autre volet, que M. Macron a déjà maintes fois exposé, concerne la réforme du marché du travail. La logique qu'il défend, c'est de privilégier les négociations de branche et d'entreprise. Il veut ainsi permettre de négocier des seuils sociaux différents en fonction des secteurs et de pouvoir *" assouplir "* les 35 heures non par la loi mais par *" des accords majoritaires "*.

Dans l'entretien au *Parisien*, l'ancien ministre de l'économie précise les modalités de réforme de l'assurance-chômage. *" On sort d'un système d'assurance financé par les cotisations pour aller vers un système universel financé par l'impôt et ouvert aux entrepreneurs, aux agriculteurs, aux indépendants, aux professions libérales et aussi aux salariés qui démissionnent, dans la limite d'une fois tous les cinq ans "*, explique le candidat.

La part salariale des cotisations chômage serait donc supprimée et le financement assuré par une hausse de la CSG, tandis que la gouvernance du système serait confiée à l'Etat. S'il refuse le principe d'une dégressivité des allocations, M. Macron entend mettre l'accent à la fois sur la prise en charge rapide du demandeur d'emploi et sur la conditionnalité des allocations. *" Si des emplois décents correspondent à votre qualification et que le salaire n'est pas inférieur de plus de 20-25 % à votre ancien poste, vous ne pourrez pas refuser plus de deux offres "*, indique-t-il.

Son projet consacre 15 milliards d'euros d'investissement pour la formation des chômeurs et des jeunes sans qualification. En outre, il prévoit des mesures d'" emplois francs " : les entreprises qui recruteraient en contrat à durée indéterminée des salariés issus des quartiers défavorisés, sans y être implantées, bénéficieraient d'exonérations de cotisations à hauteur de 15 000 euros sur trois ans.

" Adaptation au terrain "

Le même principe d'individualisation des droits guide la réforme de la formation professionnelle et continue que M. Macron envisage de mettre en œuvre. Il souhaite étendre aux droits à la formation les principes du compte personnel d'activité. *" Nous voulons passer d'une tradition où c'est l'entreprise qui est responsable de la formation à une logique de responsabilisation de*

l'individu ", défend M. Pisani-Ferry

Le programme de M. Macron veut aussi mettre l'accent sur la lutte contre les inégalités, notamment dans le domaine de l'éducation. Cela est symbolisé par le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les zones en réseau d'éducation prioritaire (REP), de telle sorte qu'il n'y ait pas plus de douze élèves par classe. Entre 6 000 et 10 000 postes d'enseignant devraient être réorientés à cet effet. Ceux qui enseignent en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) se verront accorder une prime de 3 000 euros net par an.

" Nous sommes dans une logique de différenciation, d'adaptation au terrain, plutôt que d'uniformité de l'offre, précise M. Pisani-Ferry. *Nous voulons donner plus d'autonomie aux établissements, pour les recrutements mais aussi en matière de pédagogie. "* Le projet prévoit de laisser chaque commune adapter la semaine scolaire comme elle l'entend et de pouvoir sortir de la réforme des rythmes scolaires si elle le souhaite.

Le candidat d'En marche ! entend favoriser l'accès des jeunes au logement. Il prévoit de construire 60 000 logements étudiants et 20 000 pour les jeunes actifs. Il veut aussi mobiliser les bailleurs sociaux pour créer 30 000 logements jeunes supplémentaires, accessibles sans dépôt de garantie ni caution. Dans le cadre du plan d'investissement, des " opérations d'intérêt national " seront lancées dans les zones dites tendues, où l'offre de logements ne permet pas de répondre aux besoins, afin de faciliter et d'accélérer l'acquisition foncière.

Il prévoit également un ensemble de mesures pour les personnes les plus fragiles, avec l'ouverture de 10 000 places supplémentaires sur le quinquennat en pension de famille, des résidences sociales de petite taille. L'intermédiation locative, qui permet à une association de loger des ménages à faibles ressources, sera renforcée : il sera demandé aux bailleurs sociaux d'acheter à cette fin 40 000 logements privés.

La présentation de ce programme marque incontestablement un tournant dans la campagne de M. Macron. Il met désormais sur la table un ensemble de propositions qui, pour certaines, portent une inspiration libérale. Mais elles comportent aussi un volet volontariste de lutte contre les inégalités et de mesures en faveur des jeunes et des plus modestes. De quoi permettre de couvrir un champ électoral étendu.

Patrick Roger